

MASTER MUSEOLOGIE

Muséo-expographie

2024
2025

Guide conférencier

MéCAdoc

Département Histoire /
Patrimoines



CAMPUS
FONDERIE
UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE

[Tapez ici]



***Tutomondo*, Keith HARING, 1989**

Fresque et dernière œuvre « testament » de l'artiste sur un mur de l'ancien couvent Saint Antoine à Pise (Italie) où l'artiste exprime un message de paix universelle.

Le mot du responsable du master

Chères et chers étudiant(e)s,

L'équipe pédagogique est heureuse de vous accueillir pour cette nouvelle année universitaire 2024-2025 du Master Muséologie, expo-muséographie. Ce Master, héritier de la longue expérience du Master MECADOC qui a attiré pendant plusieurs décennies des étudiant(e)s de toute la France vers l'Université de Haute-Alsace, s'est transformé au cours du temps pour s'adapter aux évolutions contemporaines.

La maquette des cours vous permettra d'acquérir à la fois les connaissances théoriques et les compétences professionnelles dans le but de faciliter votre insertion professionnelle. L'équipe pédagogique, composée d'enseignants-chercheurs mais également de professionnels du patrimoine, vous proposera des éclairages variés sur l'ensemble des domaines du patrimoine, des musées aux villes d'art et d'histoire, des sites protégés aux institutions de conservation.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble de l'équipe, une excellente rentrée 2024. Que cette nouvelle année universitaire soit riche de découvertes, d'apprentissages et surtout, de succès !

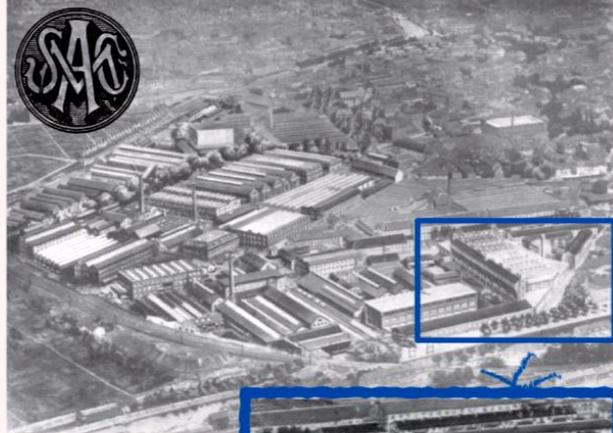
Eric Sergent

La Fonderie : un campus sur le site d'un ancien leader mondial de la motorisation à la vapeur, du diesel et de la mécanisation textile

La "Fonderie Modèle"

1922 : Un symbole à Mulhouse

L'après-guerre représente une période d'expansion pour la SACM. En 1922, le chiffre d'affaire et les bénéfices atteignent même des niveaux record. Cependant, la progression des ventes soulève des difficultés d'approvisionnement en pièce de fonte moulée. C'est dans ce contexte que la SACM renforce son outillage et achète de nouvelles machines. **Le symbole de cette modernisation est l'édification de la fonderie modèle de l'usine de Mulhouse**, pourvue d'un moulage mécanique et d'un nouveau système de chargement des fours de fusion servant à la fabrication de la fonte.



Vue de l'usine de Mulhouse en 1922.
Archives Municipales de Mulhouse



Cette fonderie, dessinée par l'architecte **Paul Marozeau**, est destinée à la coulée en grande série des petites et moyennes pièces textiles. Elle est construite en 1922 par l'entreprise **Zahrn de Mulhouse**

On remarque dans son architecture sa charpente en béton armé faite d'arches en formes d'oves qui renforcent le côté symbolique de ce bâtiment: moderne et esthétique. C'est d'ailleurs à la fonderie modèle que sera accueilli le sultan du Maroc lors de sa visite à la SACM le 20 juillet 1926.



Vue intérieure de la nouvelle fonderie. Archives Municipales de Mulhouse

* SACM : Société Alsacienne de Construction Mécanique

1. Calendrier 2024 – 2025

| | |
|--|---|
| Pré-rentrée du Master | Lundi 9 septembre |
| Début des cours | M2 : 09 / 09, M1 : 16/ 09 |
| Rendu des fiches pédagogiques au secrétariat | Vendredi 20 septembre |
| Vacances de la Toussaint | Du samedi 26 octobre après les cours au lundi 4 novembre au matin |
| Vacances de Noël | Du samedi 20 décembre après les cours au lundi 6 janvier 2025 au matin |
| Examens du S1 | Du lundi 16 au vendredi 20 décembre |
| Jury | Jeudi 13 février 2025 |
| Fermeture bâtiminaire (travail personnel et cours en extérieur) | Lundi 6 janvier 2025 au vendredi 10 janvier 2025. |
| M2 – Saisie de votre fiche de stage validée par le directeur de mémoire | Lundi 13 janvier 2025 |
| Vacances d’hiver | Du vendredi 16 février après les cours au lundi 24 février au matin |
| M2 – Début du Stage | Lundi 3 mars 2025 |
| M1 - Saisie de votre fiche de stage validée par le tuteur universitaire | Lundi 17 mars 2025 |
| Fin des cours semestres pairs | Jeudi 4 avril 2025 |
| Examens semestres pairs | Mardi 7 avril au vendredi 11 avril 2025 |
| M1 - Stage | Du lundi 14 avril 2025 |
| M1 - Délai limite de rendu des rapports | Vendredi 27 juin 2025 |
| Jurys | Mercredi 10 juillet 2025 pour M1 Vendredi 21 octobre pour les M2 |
| M2 - Délai limite de rendu des mémoires | Lundi 25 août 2025 |
| Session de rattrapage S1 + S2 + S3 | 2-4 septembre 2025 |

2. Vos ressources documentaires / informatiques

L'université et la spécialité mettent à votre disposition les moyens de répondre à cette exigence. A vous de les saisir et d'en faire les instruments au service de vos futures compétences.

2.1. Un portail du Learning Center dédiées à la muséologie

Grâce à une collaboration étroite avec la bibliothèque universitaire vous bénéficiez de toute une série d'outils de travail sur le site même de vos études : le campus Fonderie.

- **La salle Marozeau** où ont été regroupés, Les ouvrages des spécialités Mecadoc. Vous pourrez y découvrir **des BD touchant à l'univers des musées**

- **Un portail numérique "muséologie"**, dès que vous identifiez sur le portail du Learning Center vous pouvez accéder à toutes les ressources de la spécialité : Ouvrages et documents en format numérique, actualités, vidéothèque, bibliothèque de signets, mémoires et dossiers objets des années précédentes en format numérique.

2.2. La bibliothèque du musée d'Unterlinden à Colmar

Ouverte sur rendez-vous les mercredis et vendredis après-midis de 14h à 17h. <https://www.mu-see-unterlinden.com/musee/bibliotheque/>

2.3. Manuels généraux

BOYLAN Patrick (Dir.), *Comment gérer un musée : Manuel pratique*, UNESCO, Paris, 2006.

Manuel édité par l'ICOM, d'inspiration anglo-saxonne. Le plus complet du domaine il sera le seul à vous permettre un regard moderne et ouvert sur la muséologie contemporaine (code de dé-ontologie de l'ICOM inclus)

Téléchargeable à partir de votre page d'accueil Learning center.

GOB André, DROUGUET Noémie, *La muséologie : Histoire, développements, enjeux actuels*, Paris, Armand Colin, 2004. **Indispensable pour passer les concours administratifs.**

D'autres indispensables sur Moodle, cours *Muséologie générale*

2.4. Plateforme d'e-formation MOODLE

Le portail des formations en ligne de l'Université de Haute Alsace se trouve à l'adresse <https://www.e-formation.uha.fr/> | Votre espace peut également être atteint depuis votre portail dédié du **Learning center**. Il donne accès à un « campus virtuel », sur lequel vous trouvez vos supports de cours et de nombreuses informations à leur propos.

3. Les partenariats du parcours muséologie



La visite de sites, de musées constitue une ressource incontournable

Un outil : la carte Culture

Valable du 1er septembre au 31 octobre de l'année suivante, elle offre toute une série d'avantages aux étudiants des quatre universités de la région : **entrée gratuite dans une trentaine de musées**. Ainsi que une entrée à prix réduit unique dans plus de 20 salles et festivals ; entrées à prix réduits dans certains cinémas ; Information : Service culturel de l'UHA 1, rue Alfred Werner 68093 Mulhouse <http://www.culture.uha.fr/> Tél. : 03.89.33.64.43 culture@uha.fr

Un centre d'art dans vos murs : La Kunsthalle

Le centre d'art contemporain accueille ou produit des expositions temporaires consacrées à la création de notre temps dans un espace de 700m² situé juste au-dessus de vos salles de cours. Les expositions explorent la scène artistique à travers des invitations monographiques ou thématiques. Découvrir sans a priori la nouvelle création sous toutes ses formes est le défi qui vous est proposé par ce voisinage accueillant.

En partenariat avec la Kunsthalle vous serez accueilli sur le site pour des cours de médiation orale en situation qui sont pris en charge pour moitié par l'établissement.

Il vous est également proposé de participer bénévolement à la médiation du centre. Après accord du centre la nature de votre engagement peut donner lieu à une attestation de participation

Entreprises partenaires de la formation

A&A Partners participe à votre formation par la maintenance du progiciel Actimuseo installé par ses soins sur les serveurs de la Faculté et par votre formation à cette solution de gestion des collections





4. Muséeion !

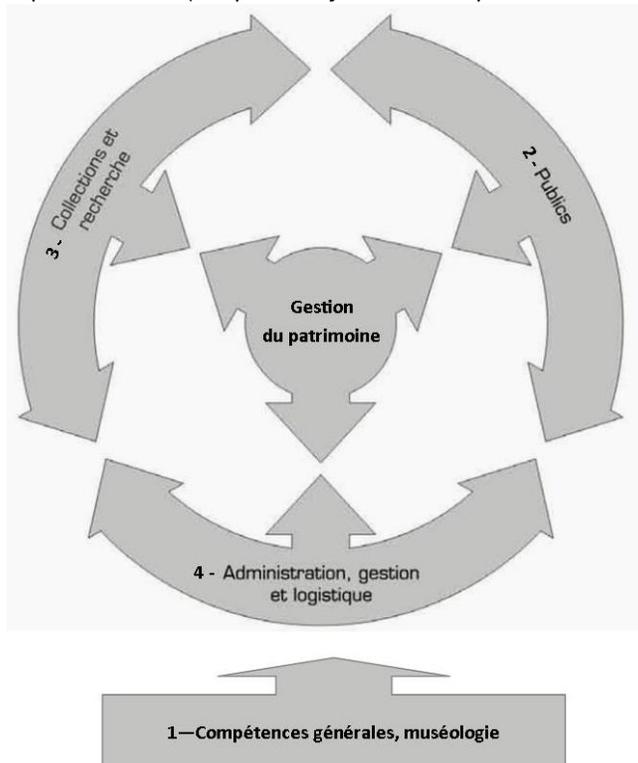
Cette association a pour but de regrouper les étudiants en Master Histoire, Civilisation et Patrimoine - parcours Muséologie de l'Université de Haute-Alsace (La Fonderie - Mulhouse) afin de :

- Créer de l'entraide et dynamiser la vie sociale entre les étudiants de la filière.
- Représenter et promouvoir notre filière au sein de l'Université et à l'extérieur - Favoriser l'ouverture culturelle de ces étudiants en partageant et en organisant des événements, activités, sorties et voyages culturels.
- Favoriser l'intégration des nouveaux étudiants au sein de l'Université et de la filière.
- Faire connaître l'actualité muséale à travers divers événements, conférences, soirées. Ainsi, vous retrouverez sur cette page toutes les infos sur les soirées, sur les activités à venir et bien d'autres ! N'hésitez pas à nous contacter !

Référents Maxile Chanel, Isée Lasalle

5. Repérer vos compétences professionnelles

Référentiel des professions patrimoniales (Adapté du référentiel européen du Conseil International des Musées)



| Professions patrimoniales visées par le Master | | |
|--|--|---|
| 2 - Publics | 3 - Collections, recherche et valorisation | 4 - Administration, gestion et logistique |
| Responsable de la médiation, du service éducatif, Médiateur/trice Responsable du service culturel, du développement des publics Animateur / trice de l'architecture et du patrimoine Responsable d'accueil et de surveillance Responsable de la bibliothèque / médiathèque Responsable du site web Guide conférencier | Conservateur / directeur Régisseur d'œuvres Assistant(e) de collections / de conservation Responsable du centre de documentation / inventaire Commissaire / Scénographe d'expositions Technicien(e) des services culturels Chargé d'études documentaires | Responsable de la logistique et de la sécurité Responsable des systèmes informatiques Responsable de la promotion et recherche de fonds Responsable des relations médias / de la communication |

Reconnaissance de votre diplôme

- Le master est référencé au niveau national dans le Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP)
- Le parcours muséologie conçu aux normes internationales des professions concernées (ICOM, ICTOP)
- Le diplôme de Guide conférencier est référencé par le Ministère de l'Economie

6. Plan de formation

| | Libellés UE | Cours | heures | Coef. | ECTS |
|-------------------|--|---|--------|-------|-----------|
| Semestre 1 | | | | | |
| UE1 | Muséologie générale | Introduction à la muséologie | 12 | 6 | 6 |
| | | Mémoire et patrimoine | 12 | | |
| | | Médiation et animation - 1 | 12 | | |
| UE2 | Muséo-expographie | Initiation aux grands principes de l'exposition | 12 | 9 | 9 |
| | | Méthodologie de l'exposition | 12 | | |
| | | Mise en situation professionnelle - Projet | 12 | | |
| UE3 | Administration et gestion | Introduction au Droit public, Droit des collectivités territoriales | 18 | 5 | 6 |
| | | Rédaction administrative, note de synthèse | 12 | | |
| | | Langue étrangère vivante (Anglais) | 24 | | |
| UE4 | Connaissance des collections | Interprétation du patrimoine | 24 | 6 | 6 |
| | | Connaissance du milieu professionnel | 12 | | |
| | | Droit de l'image et de la propriété intellectuelle | 12 | | |
| UE5 | UE Libre | Actualité du patrimoine | 24 | 3 | 3 |
| Semestre 2 | | | | | |
| UE1 | Connaissance des collections - Conservation | Conservation préventive et curative | 12 | 3 | 3 |
| | | Problématiques patrimoniales appliquées | 12 | | |
| | | Mise en situation professionnelle - projet | 12 | | |
| UE2 | Médiation culturelle | Connaissance des publics | 18 | 7 | 6 |
| | | Médiation et animation - 2 | 18 | | |
| | | Méthodologie et pratique de la médiation orale | 12 | | |
| UE3 | Outils documentaires du patrimoine | Initiation aux techniques documentaires | 12 | 5 | 6 |
| | | Méthodologie de la recherche documentaire | 12 | | |
| | | Traitement des archives de musées, des archives scientifiques | 6 | | |
| | | Bases de données et représentation | 16 | | |
| UE4 | Médiation numérique des patrimoines | Médiation numérique | 12 | 3 | 3 |
| | | Techniques d'éditations | 12 | | |
| | | Administration de sites Web | 8 | | |
| UE5 | Préparation à l'insertion professionnelle | Langues étrangères vivantes Anglais (Allemand - LANSAD FSESJ) | 24 | 15 | 12 |
| | | Préparation à l'insertion professionnelle | 12 | | |
| | | Stage d'application pratique | | | |

| Semestre 3 | | | | | |
|-------------------|---|---|----|----|-----------|
| UE1 | Régie et gestion des collections | Régie des collections | 24 | 7 | 6 |
| | | Gestion de l'image fixe ou animée | 24 | | |
| | | Echange contrôlé des données patrimoniales (CIDOC - CRM) | 8 | | |
| | | Droit du patrimoine culturel | 30 | | |
| UE2 | Management d'une structure patrimoniale | Stratégie de communication | 24 | 5 | 6 |
| | | Comptabilité, gestion | 24 | | |
| | | Gestion des ressources humaines | 12 | | |
| | | Langues étrangères vivantes (LANSAD) | 24 | | |
| UE3 | Collections : conservation, valorisation | Conservation et restauration du patrimoine | 34 | 6 | 6 |
| | | Muséographie, aménagement des espaces et des sites patrimoniaux | 24 | | |
| UE4 | Méthodologie de la recherche | Problématiques patrimoniales appliquées | 12 | 5 | 6 |
| | | Méthodologie du mémoire | 14 | | |
| Semestre 4 | | | | | |
| UE1 | Management d'une structure patrimoniale | Administration et développement d'une structure muséale, promotion du tourisme culturel | 24 | 3 | 3 |
| | | Gestion de projet | 24 | | |
| | | Sûreté des publics et des collections | 10 | | |
| UE2 | Administration culturelle | Histoire des musées et des collections | 24 | 3 | 3 |
| | | Archéologie industrielle et post industrielle | 18 | | |
| | | Politiques publiques de la culture en France et en Europe | 24 | | |
| | | Connaissance et analyse du territoire | 24 | | |
| UE3 | Stage | Stage d'application pratique | | 39 | 30 |

[Tapez ici]

7. Vous donner une boîte à outils !

Le cursus est conçu de telle manière à ce que votre participation active vous permette de vous forger une série d'outils immédiatement mobilisables en stage et dans votre accès à l'emploi : à vous de jouer !



8. Organiser, aménager vos études

Les études en master à « insertion immédiate » (diplôme professionnalisant) sont très prenantes par rapport aux diplômes de recherche dont les plannings sont allégés pour des raisons pédagogiques. Le nouveau format de votre diplôme tient compte de la demande de vos prédécesseurs et du constat des enseignants qu'un étalement des cours apporterai un meilleur confort des études. Ce dernier reste à parfaire notamment en deuxième année et le projet d'offre d'études en alternance porté par vos responsables de diplôme ne pourra être mis en place qu'à la rentrée 2025 ou celle de 2026. En attendant vos enseignants sont conscients des soucis de revenus ou des choix, un peu unilatéraux, de suivi de deux diplômes en parallèles et des conséquences qu'ils ont pour vous.

Si vous êtes dans une de ces situations la prise de rendez – vous avec votre responsable de diplôme pour une exposition de votre situation est toujours préférable au constat répété de vos absences de fait par les intervenants du diplôme qui risque de marquer défavorablement la compréhension de votre implication. L'objectif d'une filière comme la nôtre est de favoriser votre insertion sans porter de jugement sur vos hésitations ou vos choix. Rendre ces derniers lisibles et en discuter ensemble c'est aussi permettre de les rendre transparents, de les affiner par rapport à la charge de travail demandée, aux cours incontournables, aux lectures de substitution... D'une manière générale l'exposé de vos difficultés de suivi des études est préférable au silence qui vous enferme.

D'une manière générale les aménagement d'études obéissent à un cadre administratif précis et supposent de votre part anticipation et clarté de vos demandes.

Validation d'acquis (VAPP)

Accordée sur dossier et avis d'un jury dépendant de la scolarité centrale de l'université ce dispositif est réservé aux candidats en reprise d'études ne disposant pas du diplôme ou du niveau d'études suffisant à leur entrée dans la formation.

Régime spécial d'études

[Tapez ici]

Les dispositifs du RSE ont pour objectif de permettre aux étudiants répondants à des statuts ou des contraintes spécifiques, définis par le code de l'éducation, de pouvoir bénéficier d'aménagements de leur cursus. La demande, devant faire l'objet d'un dossier et d'une validation par un jury, doit être effectuée en amont de la nouvelle année universitaire.

- Dispense de cours

Hors RSE et VAPP il n'y a pas de possibilité d'obtenir de dispenses de cours.

- Dispense d'assiduité

Il faut d'abord rappeler que **l'assiduité est la clé de la réussite universitaire**. Cette dispense vous permet de préserver un emploi pendant un semestre de cours. Dans la politique du master cette demande est éligible sur fourniture d'un contrat de travail d'au moins 17,5h hebdomadaires et d'une attestation de l'employeur spécifiant les jours et horaires travaillés. Elle peut être totale ou partielle, ne peut concerner que les cours communs et généraux de M1 et doit faire l'objet d'un contrat pédagogique avec le responsable de master. Formulaire de demande au service de scolarité de la Faculté.

9. Vos intervenants

Ils ne sont pas tous rompus à l'enseignement mais ils ont fait le choix (peu rémunérateur) de partager avec vous leur savoir et/ou leur expérience. Cette bienveillance active, qui a parfois demandé des sacrifices, à besoin de la vôtre en retour. La principale motivation d'un(e) intervenant(e) extérieur est celle de l'échange et de votre regard plus neuf que le sien. Les cours seront à la hauteur de votre accompagnement et médiation de ce que vous en recevez ou ne recevez pas, des échanges que vous serez en mesure de nouer. Bref vous ne pouvez pas les consommer comme des prestations dont vous seriez les « clients » !

Tronc commun avec le master Archives

| | |
|----------------------------|--|
| BEREC Laurent | Maître de Conférences en histoire et littérature britanniques |
| BOULAT Régis | Maître de conférences en histoire contemporaine, UHA |
| CHAVIGNY Marie-Noël | Directrice de clientèle, Studio Cactus, Kingersheim |
| FAURA Nadine | Consultante RH |
| FONTAINE Alexia | Directrice scientifique, Musée de l'Impression sur étoffes |
| CLUR Alexis | Chargé de cours, IUT Colmar / FSESJ |
| GUENERAIS Marine | Adjointe au responsable des archives (Ministères économiques et financiers) |
| KEMPF François | Enseignant, IUT Mulhouse |
| MENRATH Marie | Conservation des Monuments Historiques, DRAC Grand Est |
| OFFORD Genia | Professeure agrégée d'anglais |
| SERGENT Eric | Maître de conférences en histoire de l'art, UHA |
| TAUREAU Nadège | Chargée de mission Service Inventaire et patrimoines – Comité d'Histoire Régionale, Région Grand-Est |

Parcours : Muséologie

| | |
|---|--|
| AMBROSINI Marine | Chargée de médiation, Kunsthalle Mulhouse |
| CARITA David | Adjoint au conservateur du musée zoologique, Strasbourg |
| BLANT – BONIOU Morgane | Directrice du site Le Corbusier, Ronchamp |
| BOYON Lionel | Chargé d'études documentaires, ENA Strasbourg |
| CHALANCON Brice | Ingénieur, responsable de l'atelier de restauration de la cité de l'automobile |
| DUDA Adrien | Ingénieur pédagogique, SIO – Bureau d'aide à l'insertion professionnelle et des stages, UHA |
| FUCHS-ROUCHER-SARRAZIN Catherine | Conservatrice en chef du patrimoine, Coordinatrice scientifique pour les musées, Mulhouse – Alsace agglomération |
| GHALEM Baktha | Responsable des services financiers de L'IUT |
| GARNIER Patrick | Directeur honoraire du musée de l'automobile, Mulhouse |
| GUILLEM Anaïs | Architecte et archéologie, CNRS |
| HOUILLON Aurélie | Médiatrice culturelle, Les ateliers de la seigneurie, Andlau |
| ICARDI Giulia | Maître de conférence en histoire grecque |
| JACQUOT Manon | Assistant de conservation, Bibliothèque des Dominicains, Colmar |
| LE BRUN Marie | Chargée des publics Kunsthalle, Mulhouse |
| LEFORT Nicolas | Professeur d'histoire-géographie, Chercheur associé au Laboratoire ARCHE, Université de Strasbourg. |
| LIAUTARD Maïlys | Chargée de médiation et de projets culturels, Département éducatif et culturel des musées de Strasbourg |
| LODATO Cecilia | Chargée de conservation, musées municipaux de Mulhouse |
| MEYER Gilles | Coordonnateur France, Association du Passeport des Musées du Rhin Supérieur |
| MORGEN Julie | Designer de projets (www.juliemorgen.com) |

[Tapez ici]

| | |
|-------------------------------|---|
| NAAS Jonathan | Enseignant en arts appliqués |
| PERRY Anne-Sophie | Restauratrice, Médiathèque de Mulhouse |
| MARTIN Brice | Maître de conférences en géographie, UHA |
| MEYER Teva | Maître de conférences en géographie, UHA |
| NESTELHUT Élodie | Bibliothécaire, responsable de la BU Fonderie |
| REYNAUD Jean-François | Consultant A&A Partners |
| ROTH Jean-François | Enseignant IUT de Mulhouse |
| ROTH-MODANESE Cécile | Animatrice du patrimoine, Communauté de communes de Guebwiller |
| SCHETTINO Maria-Teresa | Professeure d'histoire romaine, Département d'Histoire |
| VELTEN Laetitia | Responsable de la régie des collections des musées du Parc Natuel Régional des Vosges du Nord |
| WERLER Emma | Médiatrice & Chargée de mission Résidences de recherche, , Kunsthalle de Mulhouse |

10.Un stage par année

| M1 Stage d'application pratique | |
|--|--|
| Durée | De 2 à 3 mois |
| Enseignant(s) | Encadrement conjoint tuteur professionnel / enseignant |
| Prérequis | Compétences et savoir-faire acquis lors des enseignements théoriques de M 1 |
| <i>Objectifs</i> Éprouver l'acquisition des fondamentaux et de les consolider par l'observation en situation et par l'action (mission à réaliser) | |
| <i>Description</i> : Mise en situation professionnelle de l'ensemble des compétences acquises en formation dans le cadre de la réalisation d'une mission précise (recherche et préparation pour une exposition, réalisation d'un produit ou d'une action de médiation, d'animation, Etude de cas). Le travail devra être effectué dans le cadre d'un stage l'essentiel est, pour l'étudiant, de trouver les méthodes de travail (en particulier pour l'échange avec le commanditaire) et de mettre en œuvre les moyens lui permettant de faire aboutir un projet. | |
| Modalités d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'évaluation par l'établissement d'accueil - Rapport de mission (coef 15), communiqué à l'établissement avant remise à l'université avec corrections éventuelles selon la demande de l'établissement - Evaluation éventuelle par l'étudiant de son établissement d'accueil La validité du stage est liée au respect de la durée minimum de deux mois. Le stage ne donne pas lieu à une deuxième session (rattrapage) |

| M2 Stage en situation de responsabilité | |
|---|---|
| Durée | De 4 mois à 6 mois |
| Encadrement | Enseignant-chercheur (directeur de mémoire) + professionnel (maître de stage) |
| Prérequis | Compétences et savoir-faire acquis lors des enseignements théoriques du Master et du projet professionnel de M 1 |
| <i>Objectifs</i> : Mise en situation professionnelle de l'ensemble des compétences acquises en formation au sein d'un organisme patrimonial. Elle peut se faire à l'étranger et notamment en Allemagne par le biais du partenariat de la formation avec la ville de Lörrach ou au Canada comme c'est régulièrement le cas. | |
| <i>Description</i> : Dans le cadre d'une structure professionnelle, l'étudiant participera à la mise en œuvre d'un projet d'envergure. Il observera le fonctionnement, les enjeux, les relations, les difficultés internes et externes de la structure en participant aux tâches quotidiennes. Cette expérience doit être envisagée comme la première étape de l'entrée dans la vie professionnelle. (prises de contacts, constitution d'un réseau de relations...) Bibliographie : Gérard Derèze, Méthodes empiriques de recherche en communication Bruxelles, De Boeck, 2019. Ouvrage simple et didactique sur l'acquisition de connaissances dans vos domaines de travail peu couverts par des publications scientifiques. A consulter à la BU avant le départ en stage. | |
| Modalités d'évaluation | Mémoire de réflexion sur la pratique professionnelle mise en œuvre (50%) + soutenance publique (50%) devant un jury composé d'un enseignant chercheur et d'un professionnel, le maître de stage quand cela est possible. Coef 39. L'étudiant ne peut être autorisé à soutenir en visioconférence |

11. Comment chercher un stage ?

Modalités du stage :

- Durée : de deux à trois mois en première année et de quatre à six mois en deuxième année.
- Recherche du lieu de stage : Conformément au décret du diplôme de Master elle vous incombe en accord avec le responsable de parcours tant pour la prise de contacts que la mise en place de la mission.
 - ☞ Il vous faudra envisager au moins trois contacts. Un courrier de motivation et un CV initiera cette démarche. Un contact téléphonique et un entretien seront indispensables pour finaliser la **fiche de stage**. Un courrier mal rédigé ou trop standard est généralement l'objet d'un refus. Il faut se montrer accrocheur.
 - ☞ Une Base de données de lieu de stage est mise à votre disposition sur Moodle, votre portail Learning center comprend des annuaires nationaux et régionaux, onglet : administration – stage ;
 - ☞ Attention aux offres des plateformes en ligne Emplois/Stages. Généralement alléchantes elles correspondent le plus souvent à des emplois et ne peuvent de ce fait être validées par l'université. Vous candidatez à ces offres à vos risques et périls.
- Critère d'acceptation par votre responsable de parcours :
 - ☞ Un thème de mission en lien avec votre projet professionnel et vos études antérieures et qui ne soit pas un emploi d'exécution déguisé (secrétariat, accueil de classes et de visiteurs, billetterie...)
 - ☞ Un organisme d'accueil conforme à la thématique du parcours, dotée d'une équipe de permanents qualifiés et confirmés
 - ☞ **Vous serez le seul étudiant Mécadoc de votre niveau en stage dans le service concerné du lieu choisi**
- Votre premier contact : pas de précipitation mais commencez votre recherche **dès octobre**

Ce serait dommage de vous compromettre tout de suite dans le milieu professionnel. Vous serez amené à croiser plus tard toutes les personnes avec qui vous entrez en relation, vous devez donc faire preuve de votre professionnalisme dès le moment du premier contact qu'il est toujours souhaitable de poursuivre d'un entretien : tenue correcte et niveau de langue soigné, CV correctement renseigné, connaissance des détails de votre cursus, de la thématique de l'établissement visé, précision et fiabilité des renseignements donnés et collectés sont indispensables.
- Gestion de la période choisie : en M1 attention à ne pas dépasser la mi-mai pour un début de stage. Le fonctionnement de votre scolarité et votre nécessaire inscription en M2 requiert que vous soyez impérativement évalué début juillet. En M2 aucune convention ne sera signée pour un stage dépassant le mois de septembre (impossibilité de soutenir dans l'année universitaire entamée).

Comment dois-je enclencher une convention de stage ?

1 - Madame Koptdeme vous fournira une fiche de stage à remplir avec votre contact (futur tuteur, responsable d'établissement) que vous remettrez au secrétariat après en avoir discuté avec votre responsable de formation (accord préalable obligatoire)

2 - *A partir de PStage* (accessible depuis e-services) vous remplissez une notice de stage grâce à la fonction « créer une nouvelle Convention ». Vous suivrez les étapes du guide d'utilisation que vous fera parvenir Madame Ziegler. Vous ne pourrez pas imprimer votre convention seul le secrétariat pourra le faire après que vous ayez fourni votre attestation d'assurance.

Une attestation d'assurance obligatoire « responsabilité civile »

Ce document obligatoire est à remettre au secrétariat. Il devra être établi à votre nom (bénéficiaire) et couvrir : la totalité de la période de stage, l'activité « stage », l'activité « stage à l'étranger » si tel est votre cas, et les

[Tapez ici]

dommages provoqués de votre fait sur les lieux d'activité de votre stage. Ces mentions peuvent être rajoutées « à la main », l'assureur devra alors signer à côté de ces ajouts pour en assurer la validité.

Comment calculer durée et gratification (rémunération)

En M1 : 2 mois minimum correspondent à 280 heures : $(35 \times 4) \times 2$) et **3 mois maximum** correspondent à 420 heures : $(35 \times 4) \times 3$)

En M2 : la durée légale maximum est de 6 mois soit 924h de présence effective (c'est-à-dire ne tenant pas compte des jours fériés non travaillés). Ces heures sont calculées de la façon suivante : une journée de présence est équivalente à 7h, 1 mois à 22 jours [soit $22 \text{ jours} \times 6 \text{ mois} \times 7 \text{ h} = 924 \text{ h}$].

En fonction de la proposition de votre organisme d'accueil et en accord avec lui vous pouvez calculer votre présence en nombre de mois selon le calendrier ou si vous souhaitez allonger un peu votre présence calculer la durée en heures de présences effectives ce qui peut parfois amener un peu au-delà de 6 mois calendaires.

La gratification est obligatoire pour un stage en France dès lors que votre stage est supérieur à **308h**. Vous pouvez faire une simulation grâce au calculateur que vous trouvez sur le site internet du gouvernement : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R40280>

Vous êtes rémunérés à l'heure selon un taux qui est, au 1^{er} septembre 2020 de 3,90€. Lorsque vous calculez votre gratification mensuelle vous devez retrancher les jours fériés (non travaillés)

Est-ce que je peux effectuer un stage à l'étranger ?

Les stages à l'étranger sont encouragés et bénéficient de bourses de mobilité. Ils requièrent un niveau de langue propre à convaincre un établissement d'accueil de vous prendre, la production d'un certificat TOIC au niveau C1 serait l'idéal. Les pays francophones se montrent très accueillants (Canada, Suisse, Belgique). C'est un projet à poser dès la première année et qui nécessitera de vérifier le caractère sûr de la destination (pas de conventionnement dans les pays classés à risques) d'accomplir des démarches spécifiques pour votre couverture sociale, prévoir une couverture risques spécifique (dépassement d'honoraires, rapatriement...).

Financement : <http://www.uha.fr/linternational/mobilites/partir-a-letranger/aides-financieres-aux-mobilites/>

Le financement peut conjuguer une aide de la **Région Grand Est** et le dispositif **Erasmus**. Vous pouvez également solliciter la fondation Pierre et Jeanne Spiegel de Mulhouse, sur projet et dossier : https://www.le-site-de.com/fondation-pierre-et-jeanne-spiegel-mulhouse_51272.html

Bourse de stage **OFAJ** pour l'Allemagne (1 à 3 mois) : <https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants.html>

Est-ce que je peux obtenir une prolongation de stage ?

La réponse est non si vous avez déjà effectué le délai maximum cité plus haut pour chaque année. La loi sur les stages ne permet en aucune manière de dépasser la durée de conventionnement (de faire deux stages par exemple).

La réponse est oui si vous n'avez effectué que deux mois en M1 ou quatre mois en M2 à condition que le la prolongation réponde à un projet précis. Elle **ne peut être demandée au-delà du 15 juin**.

Est-ce que je peux démissionner de mon stage ?

Oui vous pouvez toujours mettre fin à votre stage avant la date prévue initialement mais cela est très rarement à votre avantage. Le milieu culturel est très étroit et vous recroiserez inévitablement les personnes avec lesquelles

[Tapez ici]

vous avez travaillé. Un comportement respectueux de votre part est donc un ferment indispensable pour votre future carrière. Vous devez impérativement en avertir votre tuteur universitaire et justifier de vos motifs de rupture de convention. Votre départ doit se négocier à l'amiable entre votre établissement et votre tuteur universitaire et faire l'objet ensuite d'une demande d'avenant de votre part dont seule la signature pour toutes les parties vous donnera la date de votre départ. Si la durée totale du temps effectué s'avère inférieure au minimum de deux mois votre stage ne pourra pas être validé et dans le mesure où ce dernier ne fait pas l'objet d'une deuxième session votre année universitaire ne pourra pas être validée. Si vous avez rompu la convention en raison de problème sérieux au sein de votre établissement d'accueil, dans le dialogue, votre tuteur universitaire trouvera avec vous une solution pour compenser le temps non effectué.

Vous êtes engagé dans une relation contractuelle parce que vous avez signé une convention de stage qui est un contrat. Vous devez donc bien lire ce document et assimiler les devoirs qui vous incombent.

Pour vous aider :

- . Plusieurs séances de formation et de dialogue sont prévues tout au long de l'année
- . Votre responsable de parcours vous conseillera ou vous recommandera auprès d'établissements correspondant à vos projets
- . Sur la plateforme Moodle vous trouverez de nombreux éléments pour vous aider dans vos démarches, conventions modèles et infos pratiques : sur le site de l'UHA onglet infos pratiques – stages...
- . Pour tout renseignement d'organisation, juridique (congrés, gratification, droits et obligation...) le très bon site : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F20559>

12. Guide conférencier, obtention de la carte professionnelle

Le parcours Muséologie destiné à l'administration du patrimoine est doté d'un parcours complémentaire *Guide Conférencier* qui n'a pas de cours à proprement parler mais permet d'établir, avec les cours suivis en première année, une Annexe au diplôme nécessaire à la délivrance de la carte de guide en Préfecture. **Ce parcours ne vous est pas accessible si vous êtes rentré directement en M2**

L'obtention de la carte professionnelle est ouverte :

1- aux titulaires du master Histoire, civilisations, patrimoine parcours Guide conférencier de l'UHA.

2 - aux titulaires d'un master justifiant au minimum d'une expérience professionnelle d'un an cumulé au cours des cinq dernières années dans la médiation orale des patrimoines en référence aux compétences définies aux I et II de l'annexe II de l'arrêté du 9 novembre 2011, et ayant au minimum le **niveau C1** du cadre européen commun de référence pour les langues dans une langue vivante étrangère, une langue régionale de France ou la langue des signes française.

Demande en préfecture

Elle est individuelle et vous incombe. Les formulaires de demande sont disponibles sur les sites Web des Préfectures.

Elle doit comprendre : Le formulaire de demande, une lettre de demande énonçant, le cas échéant, les « mentions particulières » devant figurer sur la carte (spécialité de diplôme d'études supérieures : archéologie, Histoire de l'art, architecture..., Mention des Langues (dont langue maternelle étrangère, langues régionales), une copie d'une pièce d'identité en cours de validité, une photographie d'identité récente (papier photo ; norme ISO/IEC 19794-s : 2005 du ministère de l'Intérieur, format 3,5 x 4,5 cm) ; une copie du diplôme conférant le grade de master accompagné de l'Annexe descriptive au diplôme qui vous sera remise à la fin de votre scolarité entre **fin novembre et début décembre 2020**.

Pour celles et ceux qui n'ont pas suivi le parcours de M1 vous pouvez fournir une attestation mentionnant la validation des trois unités d'enseignement décrites dans l'Arrêté du 9 novembre 2011). Pour celles et ceux ne pouvant pas justifier de ces validation il vous faut justifier d'une expérience professionnelle (attestation d'employeur, contrat de travail,...) d'un an cumulé au cours des cinq dernières années dans la médiation orale des patrimoines, **et** tout document justifiant du niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues dans une langue vivante étrangère, une langue régionale de France ou la langue des signes française (certificat de compétences, TOEIC, TOEFL).

D'une manière générale vous devez penser à vous inscrire lors des cours de langue de M2 à l'examen du TOEIC la mention des langues sur la cartes étant conditionnée à un certificat établissant un niveau C1.

Textes de référence (disponibles sur WWW.légifrance.gouv.fr):

- Articles L. 221-1 et R. 221-11 et suivants du code du tourisme, Décret n°2011-930 du 1er août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques
- Arrêté du 9 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2016 relatif aux compétences requises en vue de la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier aux titulaires de licence professionnelle ou de diplôme national de master
- Arrêté du 7 mars 2012 relatif à la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier

13. Dispositifs particuliers

Faire certifier sa pratique de l'allemand, de l'anglais ?

Elles peuvent être nécessaires à la mention de vos compétences linguistiques sur la carte professionnelle de Guide conférencier (niveau C1 uniquement) et d'une manière générale à vos évolutions professionnelles futures. La démarche d'inscription vous appartient

Plus d'information : https://www.learning-center.uha.fr/opac/article/certifications-en-langues/uha_certification_langue

Effectuer sa Deuxième année au Canada ?

Dans le cadre du BCI (Bureau de la Coopération Interuniversitaire) il vous est possible d'effectuer votre deuxième année au Québec. Le parcours à une longue expérience de type de mobilité. Elle consiste à passer deux semestres d'enseignement à l'Université du Québec à Montréal (UQUAM) dont le diplôme de muséologie est très semblable au vôtre. Vous vous inscrivez à l'UHA et bénéficiez des programmes d'échanges gérés par le service Relations Internationales (que vous devez contacter) et de dispositifs de bourses de la Région Grand Est. Plus d'information : <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>. Le nombre de places est aujourd'hui très contingentées par le Canada et de fait par la Faculté renseignez-vous avant de construire un projet.

Echange ERASMUS

Erasmus fonctionne comme pour les échanges BCI mais il faut que ce soit dans une université partenaire de l'UHA et/ou ayant un diplôme équivalent au vôtre. C'est par exemple le cas de l'université de Bologne en Italie. <https://www.campus-fonderie.uha.fr/partir-etudier-a-letranger/>

Demander une période de césure ?

(circulaire du Ministre de l'Enseignement supérieur N°2015-122 du 33/07/2015)

Ce dispositif vous permet, uniquement entre le M1 et le M2, de suspendre votre cursus notamment pour occuper un emploi dans le prolongement de votre stage, de suivre un engagement bénévole. Vous conservez notes et droit d'entrée en M2 pendant une année à l'issue de laquelle soit vous réintégrez le Master soit vous consolidez votre emploi. Demandez à la Présidence de l'université après avis du responsable du parcours par l'intermédiaire du service de scolarité de votre diplôme, avant le 1^{er} juin.

Formation tout au long de la vie : importance de ce livret

Ce document explicite le contenu de votre formation et est à conserver précieusement. Dans une société de la formation tout au long de la vie il vous sera éventuellement réclamé pour une Validation des Acquis de l'Expérience en cas de future demande de validation d'un diplôme différent, en cas d'évolution professionnelle à l'étranger suite à une mobilité en Europe ou ailleurs... L'université ne sera pas nécessairement en capacité de vous fournir ces informations au moment où vous en aurez besoin.

13. Orientation / Débouchés professionnels

Perspectives professionnelles

Au sens des nouvelles fonctions émergentes dans le domaine patrimonial la formation vous prépare plus particulièrement aux postes d'administration polyvalents dans les musées généralistes, les services patrimoniaux des collectivités territoriales, Centre d'interprétation de l'Architecture et du patrimoine... Après le MASTER vous maîtriserez toutes les connaissances et techniques indispensables au soutien des projets de création et fonctionnement de services culturels généralistes ou spécialisés, de rénovation muséographiques, d'aménagement et de gestion de réserves, à tous les postes tournant autour de la médiation culturelle, de la documentation et de la régie des œuvres muséales, ...

La première voie professionnelle est celle de la fonction publique territoriale (voir plus loin). Vous pouvez également vous présenter aux concours de chargés d'études documentaires du ministère de l'Education nationale ou du ministère de la Culture. Dans le domaine de la médiation culturelle, en pleine consolidation (pérennisation difficile des carrières), les filières ouvertes sont celles des services éducatifs ou culturels des sites et musées, les fonctions d'animateur du patrimoine pour les villes et agglomération ayant obtenu le label *Villes et Pays d'Art et d'Histoire*. Dans le secteur des métiers du guidage (guide conférencier, tourisme culturel) la formation permet d'obtenir, sur demande, la délivrance de la carte professionnelle. L'activité de conférencier ne s'exerce toutefois que sous forme de vacations et constitue souvent une activité de complément plus qu'une activité professionnelle à plein temps.

Dans le domaine des musées associatifs, plus ouvert, vous pouvez postuler aux postes de chargé de mission dans tous les secteurs de la gestion muséale.

Le secteur du privé c'est également considérablement développé. Il comporte d'une part de gros poids lourds du loisir culturel (La Compagnie des Alpes, CultureEspaces, ...) peu pourvoyeurs d'emplois culturels qualifiés stables et d'autre part de nombreuses entreprises de petite taille (prestataires informatiques, muséographiques,...). Ces deux derniers secteurs sont l'occasion de réaliser des missions à durée déterminée qui peuvent permettre de nourrir une expérience professionnelle solide.

Dans tous les cas le public ou le para - public apparaissent comme les seuls secteurs propres à permettre une carrière stable et sa progression. **Les concours administratifs sont donc la voie essentielle pour consolider votre parcours professionnel à terme.**

Filières culturelles de la fonction publique territoriale

Le guide des concours : <https://www.lagazettedescommunes.com/rubriques/metiers-concours/filiere/filiere-culturelle/>

• **Assistant ou Assistant principal du patrimoine et des bibliothèques (cadre B)**

L'organisation de ces concours relève depuis 2010 de la compétence des centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) ou, le cas échéant, d'une collectivité locale. Les informations (calendrier, conditions d'accès, diplômes...) sont à rechercher auprès du centre de gestion organisateur. Attention ces concours ne sont pas organisés tous les ans ni dans toutes les régions. Les prochains concours d'Assistant, d'Assistant principal ne sont pas annoncés à la date de publication de ce livret. Il faudra consulter les sites des centres de gestion. **Inscriptions du 10 septembre 2024 au 16 octobre 2024.** Premières épreuves mai 2025.

• **Attaché de conservation (cadre A)**

[Tapez ici]

Il n'y a pas de dates annoncées au moment de l'impression de ce livret.

Des sujets et/ou rapports de jurys peuvent également être consultés sur les sites des différents centres (qui les mutualisent). Les ressources wikiterritorial.cnfpt.fr sont à éviter compte tenu de leur grande superficialité.

Animateur du patrimoine : Villes et Pays d'Art et d'Histoire

L'animateur de l'architecture et du patrimoine est recruté comme agent titulaire de la Fonction publique territoriale ou comme agent contractuel à la suite d'une sélection sur épreuves (niveau bac+3) par la ou les communes signataires d'une convention avec le Ministère de la Culture. Une bonne connaissance générale de l'histoire de l'architecture et du patrimoine est appréciée. Le recrutement est organisé par les collectivités. C'est pourquoi il convient de s'adresser directement à elles pour obtenir les modalités d'inscription aux épreuves. Votre Master dans son parcours Guide Conférencier constitue une préparation à ce recrutement. Règlement du concours sur : www.vpah.culture.fr/anim/anim.htm

Programme des concours (externes)

Assistant du patrimoine (4 spécialités : Archives ; musées ; bibliothèque ; documentation)

Epreuves d'admissibilité

1. La rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription. Durée 3 heures, coef. 3
2. Un questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie (assistant qualifié). Durée 3 heures coef. 3

Epreuve d'admission

Peuvent être seuls autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury. Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel. Durée : 20 minutes (dont 5 pour l'exposé), coef. 3

Assistant principal de conservation du patrimoine

Annales : https://www.cdg35.fr/accueil_internet/passer_un_concours/les_concours_et_examens/142

Attaché territorial de conservation du patrimoine

Il existe 5 spécialités : Archéologie ; archives ; inventaire ; musées ; patrimoine scientifique, technique et naturel.

Annales : https://www.cdg35.fr/accueil_internet/passer_un_concours/les_concours_et_examens/140

Ouverture des **inscriptions 7 janvier 2025**

Programme indicatif des épreuves de vérification des connaissances (Ecrit)

Les musées

Missions et rôles, environnement administratif et culturel (dont histoire du ministère de la culture), Histoire des musées français

Les politiques en direction des publics

Sociologie des publics, Présentation et mise en valeur des collections, Accueil, Médiation, Communication de l'activité du service, Evaluation

Organisation et gestion

Règlementation relative à l'environnement professionnel, Evaluation des coûts et des services

Les collections

Acquisition, Inventaire, Conservation préventive, Restauration, Documentation des collections, Régie des collections, Etude scientifique des œuvres

Partenariat et coopération

[Tapez ici]

Oral

1- Un exposé : temps limite de 5 mm

Valorisation des compétences acquises en cours de formation, de l'expérience professionnelle, du projet professionnel, de la motivation à accéder au grade offert par la réussite au concours (Equilibre, clarté, respect du temps, savoir annoncer son plan et le suivre)

2 - Entretien avec le jury (trois membres un élu, un cadre territorial, un professionnel du secteur patrimonial (musées, archives, bibliothèques))

But : vérifier l'aptitude à réaliser les missions du cadre d'emploi (employabilité), pertinence de la perception des problématiques territoriales, aptitudes à l'encadrement et aux techniques des RH (apporter des solutions concrètes aux problèmes posés)

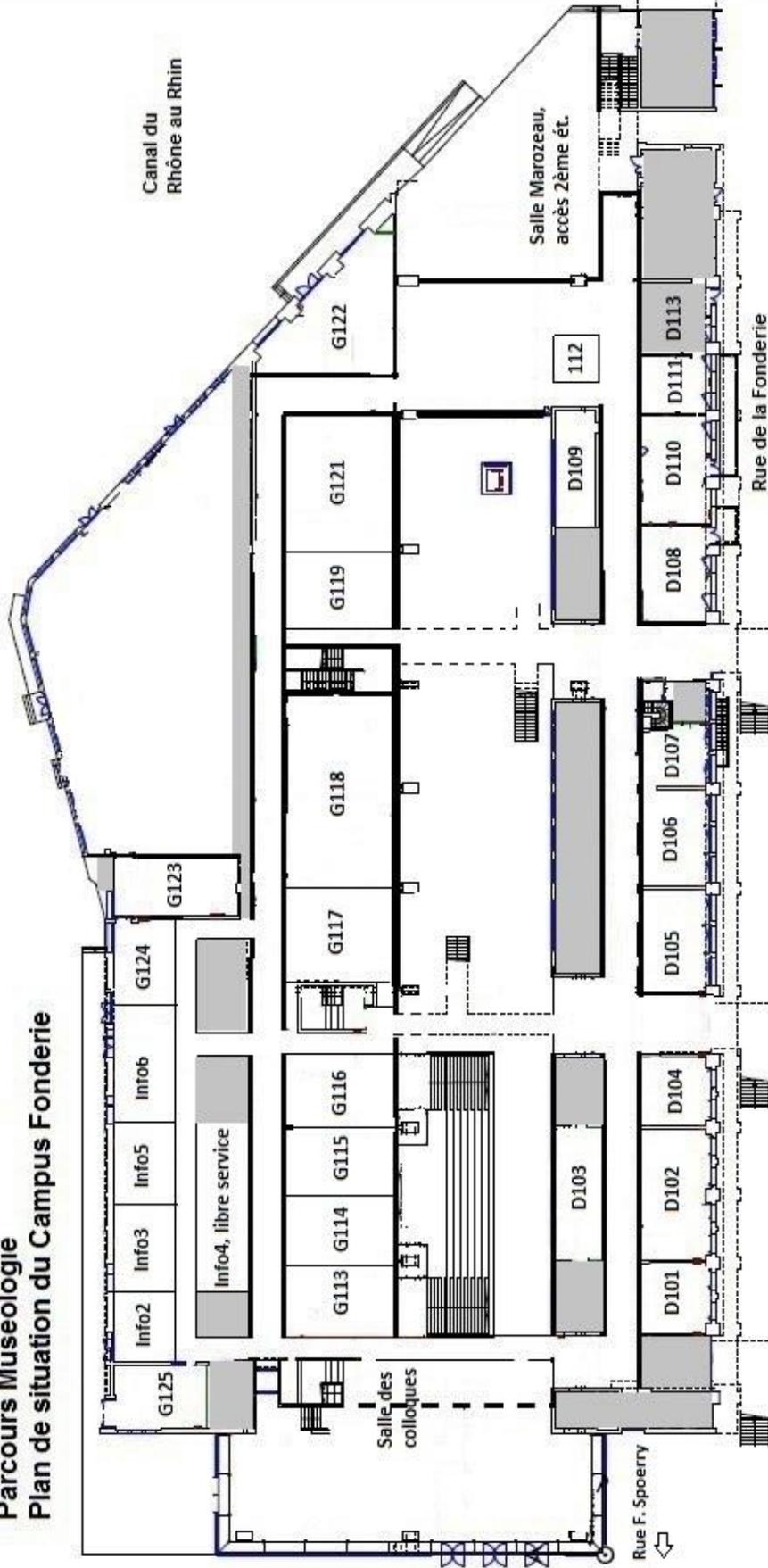
Le jury se déroule comme un entretien d'embauche (Gérer son temps et son stress, être cohérent, savoir communiquer (profiter des questions pour valoriser ses connaissances spécifiques), apprécier justement la hiérarchie (respecter le jury, ne pas être excessivement sûr de soi, savoir argumenter) faire preuve de curiosité intellectuelle et d'esprit critique (opposer des arguments fondés à ceux du jury en cas de désaccord)

Fonction publique de l'Etat

- **Conservateur** du patrimoine. Concours organisé par l'Institut National du Patrimoine www.inp.fr et préparé par le Centre National de la Fonction Publique.
- **Chargé d'études documentaires option « régie d'œuvres »** (Musées nationaux) concours du Ministère de la Culture et de la Communication.
- **Technicien des services culturels et des bâtiments de France** : <http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-technique-et-surveillance/>

Prochain concours non encore programmé <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels>

**Master Histoire, civilisations et patrimoine
Parcours Muséologie
Plan de situation du Campus Fonderie**



[Tapez ici]

Direction du Département Histoire et patrimoine : Brice MARTIN

Responsables de mentions

Eric Sergent : mention Muséologie

Luciano PIFFANELLI : Parcours Gestion contemporaine des archives

Régis BOULAT : Parcours Pratiques de la recherche

Responsable de la mention Muséologie, muséo-expographie / guide conférencier

Eric SERGENT

Eric.sergent@uha.fr

Secrétariat

Odile KPODEME

Tél : [03 89 56 82 20](tel:0389568220) / odile.kpodeme@uha.fr

Du lundi au vendredi : **8h30-10h30** et **13h30-16h30**

En télétravail les lundis, les mercredis et les jeudis